



Fait à Evreux

le 06/10/2017

Monsieur le directeur académique,

Suite aux sollicitations nombreuses de nos collègues, nous tenons à porter à votre connaissance certains dysfonctionnements concernant l'inscription aux animations pédagogiques :

- un nombre insuffisant d'animations pédagogiques dans certaines circonscriptions :

*exemple : une collègue en cycle 1 sur St André de l'Eure qui se voit proposer 14 formations. Une semaine après l'ouverture du serveur, 10 étaient complètes et une annulée. Que faire?*

- un nombre trop important d'animations pédagogiques à public désigné.

*exemple : un directeur REP en cycle 3 se voit préinscrire à 25 heures d'animation pédagogique ... Beaucoup d'autres n'ont pas, ou pratiquement pas le choix dans l'offre de formation proposé.*

- des difficultés de lisibilité de l'offre de formation.

- l'inégalité de s'inscrire à l'offre de CANOPE (certaines circonscriptions en sont écartées).

- l'offre de formation ne répond pas toujours aux besoins formulés lors d'inspections ou de projets d'école.

*exemple : comment une école venant d'être équipée d'un TBI ne se voit-elle pas proposée d'animation pédagogique sur site ayant pour objet l'utilisation de ce nouvel équipement alors que le besoin a été formulé? Comment, alors que de nombreux enseignants, et à plusieurs reprises, demandent des animations autour de la pédagogie Montessori, ce besoin n'a-t-il pas été anticipé et n'apparaît que très peu dans l'offre de formation?*

Enfin, nous ne comprenons pas pourquoi les collègues qui participent à nos réunions d'information syndicale doivent malgré tout s'inscrire à une animation pédagogique (et donc prendre la place d'un autre collègue) alors que la participation à une réunion d'information syndicale vaut pour 3 heures d'animation pédagogique.

Pour terminer, nous vous rappelons que les 18 heures d'animation pédagogique restent au libre choix des enseignants. Aucune animation pédagogique ne peut être étiquetée "incontournable" ou "obligatoire" par l'inspecteur de circonscription. Si vous maintenez cette volonté, nous souhaiterions que vous nous indiquiez sur quel texte vous vous appuyez pour contraindre les collègues à les effectuer.

Veillez agréer, Monsieur le directeur académique, l'expression de nos respectueuses salutations.

Christian Bello et Mathilde Marnière

Co-secrétaires départementaux du SNUipp-FSU 27